



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SAVOIE

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL  
N°73-2020-124

PUBLIÉ LE 19 JUIN 2020

# Sommaire

## **73\_PREF\_Préfecture de la Savoie**

73-2020-06-19-002 - AP modificatif membres CDNPS (4 pages)

Page 3

73-2020-06-19-001 - AP modificatif membres CODERST (2 pages)

Page 8

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-06-19-002

AP modificatif membres CDNPS



PRÉFET DE LA SAVOIE

Préfecture de la Savoie  
Service de la coordination  
des politiques publiques

## COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE DES PAYSAGES ET DES SITES

### ARRÊTÉ PORTANT MODIFICATION DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA NATURE, DES PAYSAGES ET DES SITES

—

**Le Préfet de la Savoie,**

**Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'ordre national du Mérite**

VU le code de l'environnement et notamment ses articles R. 341-16 et suivants ;

VU l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019 modifié le 21 mai 2019 portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS) ;

VU le mail du 14 janvier 2019 de la FRAPNA prenant la dénomination de France Nature Environnement (FNE Savoie) ;

VU le courrier du 9 mars 2020 de M. Stéphane Dottelonde, Président de l'Union de la Publicité Extérieure (UPE) proposant la nomination de M. Laurent VAUDOYER, en tant que titulaire à la CDNPS, dans sa formation spécialisée dite « Publicité » ;

VU le courrier du 13 mai 2020 de M. le président de France Nature Environnement (FNE Savoie) proposant M. Richard Eynard-Machet en qualité de membre suppléant de la CDNPS dans sa formation spécialisée dite « unités touristiques nouvelles », en remplacement de monsieur M. Hervé Billard, décédé ;


VU la proposition de la fédération des maires de Savoie en date du 16 juin 2020 ;

Sur proposition de Madame la Secrétaire Générale de la Préfecture de la Savoie,

### **ARRETE**


**Article 1<sup>er</sup>** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 28 janvier 2019 modifié, portant composition de la Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites est modifié ainsi qu'il suit :

## I - Formation spécialisée dite "de la nature"

 **2<sup>ème</sup> collège** : représentants élus des collectivités territoriales


### ► Trois représentants des communes :

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent  
(suppléant : M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves en lieu et place de M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey, en lieu et place de Mme Mireille GIORIA, Maire d'Hauteluce  
(suppléant : M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine en lieu et place de M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen)
- **M. Georges DANIS**, Maire délégué de Villarlurin  
(suppléant : M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves)

 **3<sup>ème</sup> collège** : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

- Monsieur André COLLAS, représentant France Nature Environnement (FNE Savoie), nouvelle dénomination de la FRAPNA Savoie

## II - Formation spécialisée dite "des sites et paysages"


 **2<sup>ème</sup> collège** : représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale

### ► Trois représentants des communes :

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent  
(suppléant : M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen en lieu et place de M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey, en lieu et place de Mme Mireille GIORIA, Maire d'Hauteluce  
(suppléant : M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves en lieu et place de M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen)
- **M. Georges DANIS**, Maire délégué de Villarlurin  
(suppléant : M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves)


### ► Un EPCI :

- **M. Pierre HEMAR**, Vice-Président Membre de la Communauté d'agglomération Grand Chambéry  
(suppléant M. Gilles FLANDIN, Vice-Président de la Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise)

 **3<sup>ème</sup> collège** : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :


- M. André COLLAS, représentant France Nature Environnement (FNE Savoie), nouvelle dénomination de la FRAPNA Savoie

### III - Formation spécialisée dite "de la publicité"

 **2<sup>ème</sup> collège** : représentants élus des collectivités territoriales

▶ **Trois représentants des communes :**

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent,  
(suppléant : M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves en lieu et place de M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Christian RAUCAZ**, Maire de Verrens-Arvey, en lieu et place de Mme Mireille GIORIA, Maire d'Hauteluce,  
(suppléant : M. Franck LOMBARD, Maire d'Ugine en lieu et place de M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen)
- **M. Georges DANIS**, Maire délégué de Villarlurin,  
(suppléant : M. Thierry BRUNIER, Maire délégué de Saint-Oyen d'Ugine en lieu et place de M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves)


 **3<sup>ème</sup> collège** : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :

- M. André COLLAS, représentant France Nature Environnement (FNE Savoie), nouvelle dénomination de la FRAPNA Savoie

 **4<sup>ème</sup> collège** : professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes

- M. Laurent VAUDOYER, société MPE-Avenir, titulaire en lieu et place de M. Pascal CHOPIN, société MPE-Avenir, titulaire

### IV - Formation spécialisée dite "des unités touristiques nouvelles"


 **2<sup>ème</sup> collège** : représentants élus des collectivités territoriales et des groupements intercommunaux appartenant au massif concerné

▶ **Deux représentants des communes :**

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent,  
(suppléant : M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Georges DANIS**, Maire délégué de Villarlurin,  
(suppléant : M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint Jean-d'Arves)

▶ **Un EPCI :**

- **M. Michel GIRAUDY**, Vice-Président de la Maison de l'intercommunalité de Haute-Tarentaise  
(suppléante : Mme Mireille GIORIA, Membre de la Communauté d'Agglomération Arlysère)

 **3<sup>ème</sup> collège** : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites ou du cadre de vie, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :


- M. André COLLAS, représentant France Nature Environnement (FNE Savoie), nouvelle dénomination de la FRAPNA Savoie  
(suppléant : M. Richard EYNARD-MACHET en lieu et place de M. Hervé Billard)

## V - Formation spécialisée dite "des carrières"

 **2<sup>ème</sup> collège** : représentants élus des collectivités territoriales et d'établissements publics de coopération intercommunale


▶ **Deux représentants des communes :**

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent,  
(suppléant : M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)
- **M. Georges DANIS**, Maire délégué de Villarlurin,  
(suppléant : M. Eric DAVID, Conseiller municipal de Saint-Jean-d'Arves)

 **3<sup>ème</sup> collège** : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, représentants d'organisations agricoles ou sylvicoles :


- M. Richard EYNARD-MACHET, représentant France Nature Environnement (FNE Savoie), nouvelle dénomination de la FRAPNA

## VI - Formation spécialisée dite "de la faune sauvage captive"

 **2<sup>ème</sup> collège** : représentants élus des collectivités territoriales

▶ **un représentant des communes :**

- **M. Jean-Claude CROZE**, Maire de Brison-Saint-Innocent  
(suppléant M. Christian RAUCAZ, Maire de Verrens-Arvey)

 **3<sup>ème</sup> collège** : représentants d'associations agréées dans le domaine de la protection de la nature et scientifiques compétents en matière de faune sauvage captive

- M. Richard EYNARD-MACHET, représentant France Nature Environnement (FNE Savoie), nouvelle dénomination de la FRAPNA

Le reste sans changement.

**Article 2** : La liste, mise à jour, des membres de la commission est annexée au présent arrêté.

**Article 3** : Madame la Secrétaire Générale est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié aux membres de la commission et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Chambéry, le 19 juin 2020

Le Préfet,  
Pour le préfet et par délégation,  
La secrétaire générale,  
Signé

Juliette PART

73\_PREF\_Préfecture de la Savoie

73-2020-06-19-001

AP modificatif membres CODERST





PRÉFET DE LA SAVOIE

Chambéry, le 19 juin 2020

**Préfecture de la Savoie**  
Service de la coordination  
des politiques publiques

**ARRÊTÉ MODIFICATIF DE L'ARRÊTÉ PORTANT RENOUVELLEMENT  
DU MANDAT DES MEMBRES  
DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ENVIRONNEMENT  
ET DES RISQUES SANITAIRES ET TECHNOLOGIQUES (CODERST)**

Le Préfet de la Savoie,  
Chevalier de la Légion d'honneur,  
Chevalier de l'Ordre national du Mérite,

VU le code de la santé publique et notamment ses articles R. 1416-1 et suivants ;

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 modifié relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives et notamment l'article 19 ;

VU le code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R. 133-1 à R. 133-15 ;

VU l'arrêté préfectoral du 21 septembre 2006 modifié portant création du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Savoie (CODERST) ;

VU l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 portant renouvellement du mandat des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Savoie ;

VU l'arrêté préfectoral modificatif du 20 mars 2019 portant renouvellement partiel du mandat des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Savoie ;

VU le courrier du 27 janvier 2020 de M. Cédric Laboret, Président de la Chambre d'agriculture Savoie Mont-Blanc proposant la désignation de M. Florent Belleville titulaire, en lieu et place de M. Alexandre Merle ;

VU la proposition de la Fédération des maires de Savoie en date du 16 juin 2020 ;

SUR proposition de Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Savoie ;

## ARRÊTE

ARTICLE 1 : L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 17 janvier 2019 portant renouvellement du mandat des membres du conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de la Savoie est modifié ainsi qu'il suit :

➤ **2<sup>ème</sup> collège - Représentants des collectivités territoriales**

◆ 3 maires désignés par la Fédération des Maires de Savoie :

- **Monsieur Raphaël THEVENON**, maire d'Esserts-Blay, titulaire, en lieu et place de Monsieur Xavier TORNIER, maire de Tournon (**suppléant : Monsieur Christian RAUCAZ**, maire de Verrens-Arvey, en lieu et place de Madame Mireille GIORIA, maire d'Hauteluce)

- **Madame Mathilde SONZOGNI**, maire de La Chambre, titulaire, en lieu et place de Monsieur Jean BOUVIER, maire d'Epierre (**suppléante : Madame Sophie VERNEY**, maire de Montricher-Albanne, en lieu et place de Monsieur Raphaël THEVENON, maire d'Esserts-Blay)

- **Monsieur Daniel BURLET**, adjoint au maire d'Hautecour, titulaire, en lieu et place de Monsieur Philippe NIVELLE, conseiller municipal de Moûtiers (**suppléant : Monsieur Georges DANIS**, maire délégué de Villarlurin, en lieu et place de Monsieur Jean COSTE, adjoint au maire d'Aigueblanche)

➤ **3<sup>ème</sup> collège - 9 personnes réparties à parts égales entre des représentants d'associations agréées de consommateurs, de pêche et de protection de l'environnement, des membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil et des experts dans ces mêmes domaines :**

◆ 3 membres de professions ayant leur activité dans les domaines de compétence du conseil :

**Monsieur Florent BELLEVILLE**, exploitant agricole en lieu et place de Monsieur Alexandre MERLE.

ARTICLE 2 : Le reste de l'arrêté demeure inchangé.

ARTICLE 3 : Madame la Secrétaire Générale de la préfecture de la Savoie est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du conseil et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation,

La secrétaire générale,

Signé

Juliette PART